

Schéma départemental de l'animation de la vie sociale



2019-2022



Entre :

- l'Etat, représenté par le Préfet, Monsieur Nicolas Basselier, dûment autorisé à signer le présent schéma ;

ci-après dénommé « l'Etat » ;

et

- ✓ Le Conseil départemental de la Charente-Maritime, représenté par sa Vice-Présidente, Madame Dominique Rabelle, dûment autorisée à signer le présent schéma ;

ci-après dénommé « le Département de Charente-Maritime » ;

et

- ✓ La caisse d'Allocations familiales de la Charente-Maritime, représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Jacques Rodrigues, et la Directrice, Madame Gaëlle Gautronneau, dûment autorisés à signer le présent schéma ;

ci-après dénommée « la Caf de la Charente-Maritime » ;

et

- ✓ La Mutualité sociale agricole, représentée par son Président, Monsieur Patrick Couillaud et le Directeur, Monsieur Edgar Cloërec, dûment autorisés à signer le présent schéma ;

ci-après dénommée « la Mutualité sociale agricole » ;

et

- ✓ La Fédération départementale des centres sociaux de la Charente-Maritime, représentée par ses co-présidentes, Madame Antoinette Lebot, et Madame Madeleine Viaud, dûment autorisées à signer le présent schéma ;

et en concertation avec les collectivités locales ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

SOMMAIRE

	Page
Préambule	3 à 5
Principaux repères en matière d'animation de la vie sociale	3
Les grands enjeux de l'animation de la vie sociale	3 et 4
L'objectif du schéma départemental de l'animation de la vie sociale	4 et 5
Le schéma départemental de l'animation vie sociale 2019 – 2022	6 à 27
1. Les grandes caractéristiques du département	6 à 14
2. Les éléments saillants de l'évaluation du précédent schéma départemental de l'animation vie sociale 2014 – 2017	15 et 16
3. L'élaboration du schéma directeur de l'animation de la vie sociale en Charente Maritime	17 à 21
3.1. Les partenaires mobilisés	17 à 20
3.2. L'organisation politique et technique de suivi	21
4. La co-construction du nouveau schéma départemental	22 à 27
4.1. Les problématiques repérées lors des rencontres des acteurs	22 et 23
4.2. Les orientations retenues.	24 à 26
4.2. Les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation	27
5. La communication du schéma	27
Les engagements des partenaires signataires	28 à 29
L'Etat	28
La Caf / La Msa	28
Le Conseil départemental	29
La Fédération des centres sociaux	29

PREAMBULE

Principaux repères en matière d'animation de la vie sociale :

L'animation de la vie sociale (Avs) est un secteur d'intervention sociale enraciné dans des initiatives privées de la fin du XIX siècle ; elle s'est développée à partir des politiques de reconstruction de l'après-guerre 39-45, en s'appuyant principalement sur les centres sociaux et sur le travail social collectif.

Depuis le début des années 1970, par délégation de l'État et en raison de leur expertise et de leur capacité d'ingénierie sociale, les Caf ont été positionnées comme des acteurs centraux des politiques d'animation sociale de ce secteur. Il leur a été confié la responsabilité d'agréer les structures d'animation de la vie sociale, agrément qui, ipso facto, engage des financements institutionnels, favorise le partenariat et permet le soutien des opérateurs de ce secteur.

L'animation de la vie sociale repose sur le développement de dynamiques de mobilisation des habitants et sur la construction de réponses sociales aux besoins des personnes, des groupes et des territoires.

Développée dans le cadre d'une approche globale et adaptée aux réalités sociales et territoriales, l'animation de la vie sociale vise à créer les conditions permettant aux personnes de devenir acteur du changement, tant au regard de leurs conditions de vie (logement, environnement, cadre de vie ...) que de leurs besoins et aspirations personnelles ou collectives (socialisation et insertion, exercice de la parentalité, éducation et formation à la citoyenneté, expression culturelle ...). Ce faisant, l'animation de la vie sociale œuvre au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

Elle est mise en œuvre par des personnels qualifiés, avec l'appui de bénévoles, dans des équipements de proximité qui sont des centres sociaux ou des espaces de vie sociale.

Les grands enjeux de l'animation de la vie sociale dans un monde en mutation

Notre société est confrontée à de nombreux défis :

- L'accentuation des questionnements autour des familles (monoparentalité, responsabilités éducatives, décohabitation, ruptures familiales),
- La place des jeunes dans la société et leurs relations avec les autres classes d'âge,
- Le développement de la précarité,
- Le renforcement des enjeux de la relation à l'école et de l'insertion dans le monde professionnel,
- Le vieillissement de la population,
- L'amplification des préoccupations relatives au développement durable,
- Le développement des nouvelles technologies,
- La flexibilité croissante des horaires de travail, la durée des temps de transport, le recours accru à des services extérieurs dans la gestion de la sphère familiale (relais éducatifs, loisirs, etc.),

- L'arrivée de nouvelles populations en zone rurale (rurbanisation) ou urbaine (renouvellement urbain),
- La désertification de certaines zones rurales,
- L'extension des zones périurbaines,

Face à ces défis, les besoins d'échanges, de soutiens et d'accompagnements individuels et collectifs n'ont jamais été aussi prégnants. Les centres sociaux, les espaces de vie sociale et les porteurs de projets locaux associatifs contribuent à répondre à ces besoins et au « mieux vivre ensemble ». Ils sont au cœur de l'animation de la vie sociale de proximité et apportent une réponse essentielle aux problématiques identifiées sur les territoires.

L'objectif du schéma départemental de l'animation de la vie sociale

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 signée entre l'Etat et la Cnaf, l'animation de la vie sociale est une composante importante de l'offre globale de services des Caf pour promouvoir l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

Les structures de l'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, ont pour finalité :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale ;
- La prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Pour une plus grande efficacité sociale, dans le prolongement des responsabilités déjà assumées, et en réponse aux attentes des partenaires, les Caf assurent une fonction de chef de file de l'animation de la vie sociale.

Du fait de leur responsabilité en matière d'agrément du projet social, mais aussi en raison de leur neutralité, de leur connaissance des populations et des territoires, de leur capacité d'expertise et d'ingénierie sociale et des moyens qu'elles engagent en faveur des structures, les Caf formalisent une politique départementale de l'animation de la vie sociale dans le cadre d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale.

Les enjeux du Sdavs s'articulent autour d'un maillage territorial équilibré et cohérent des structures d'animation de la vie sociale et le renforcement de la qualité des offres de services et des réponses sociales aux besoins des familles et des jeunes.

Dans un objectif de cohérence, la politique de l'animation de la vie sociale doit être appréhendée dans une vision globale du territoire départemental. Dans cette perspective, la Caf établit donc un schéma directeur de l'animation de la vie sociale organisé autour d'un état des lieux et des perspectives d'évolutions souhaitables. Ce schéma directeur est élaboré à l'initiative de la Caf, en lien avec les politiques des partenaires financeurs.

Pour une plus grande efficacité, il est nécessaire d'organiser la coordination et la concertation des partenaires des structures de l'animation de la vie sociale.

L'enjeu de cette mobilisation pour la Caf est triple :

- reconnaître l'intérêt et la plus-value de l'action des structures de l'animation de la vie sociale ;
- partager une culture commune concernant ce mode d'intervention sociale, en particulier le principe de participation des habitants-usagers ;
- articuler les politiques publiques et développer les synergies des différents partenaires.

L'efficience de cette politique multi-partenariale implique :

- Une identification commune des enjeux et des priorités aux différentes échelles du territoire,
- Une réflexion collégiale concernant les modalités d'intervention les plus efficaces,
- Une capacité à coordonner les moyens humains et financiers nécessaires à la conduite de l'animation de la vie sociale.

Ces prérequis nécessitent d'être formalisés. C'est tout l'enjeu du schéma départemental d'animation de la vie sociale qui a vocation à :

- Elaborer une politique départementale de l'animation de la vie sociale visant à renforcer les politiques d'animation de la vie sociale, là où elles apparaissent insuffisantes.
- Définir un cadre politique de référence pour structurer et renforcer le pilotage du secteur de l'animation de la vie sociale.
- Renforcer le partenariat, rechercher les synergies et clarifier l'engagement des partenaires.

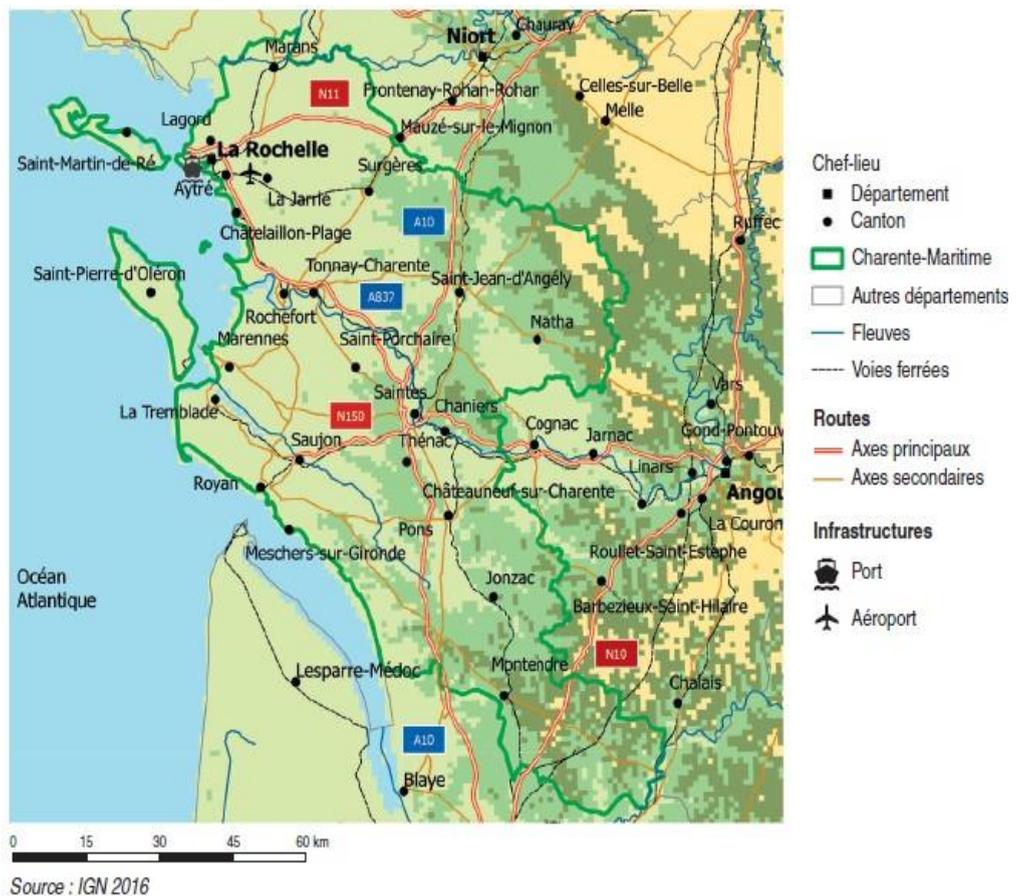
LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'ANIMATION VIE SOCIALE 2019 - 2022

1. Les grandes caractéristiques du département

La Charente-Maritime occupe 8 % du territoire de la région Nouvelle Aquitaine. Elle est bordée à l'ouest par 470 km de côtes dont 170 km de plages. Les marais, dont le marais poitevin, s'étendent sur 1/5e du département.

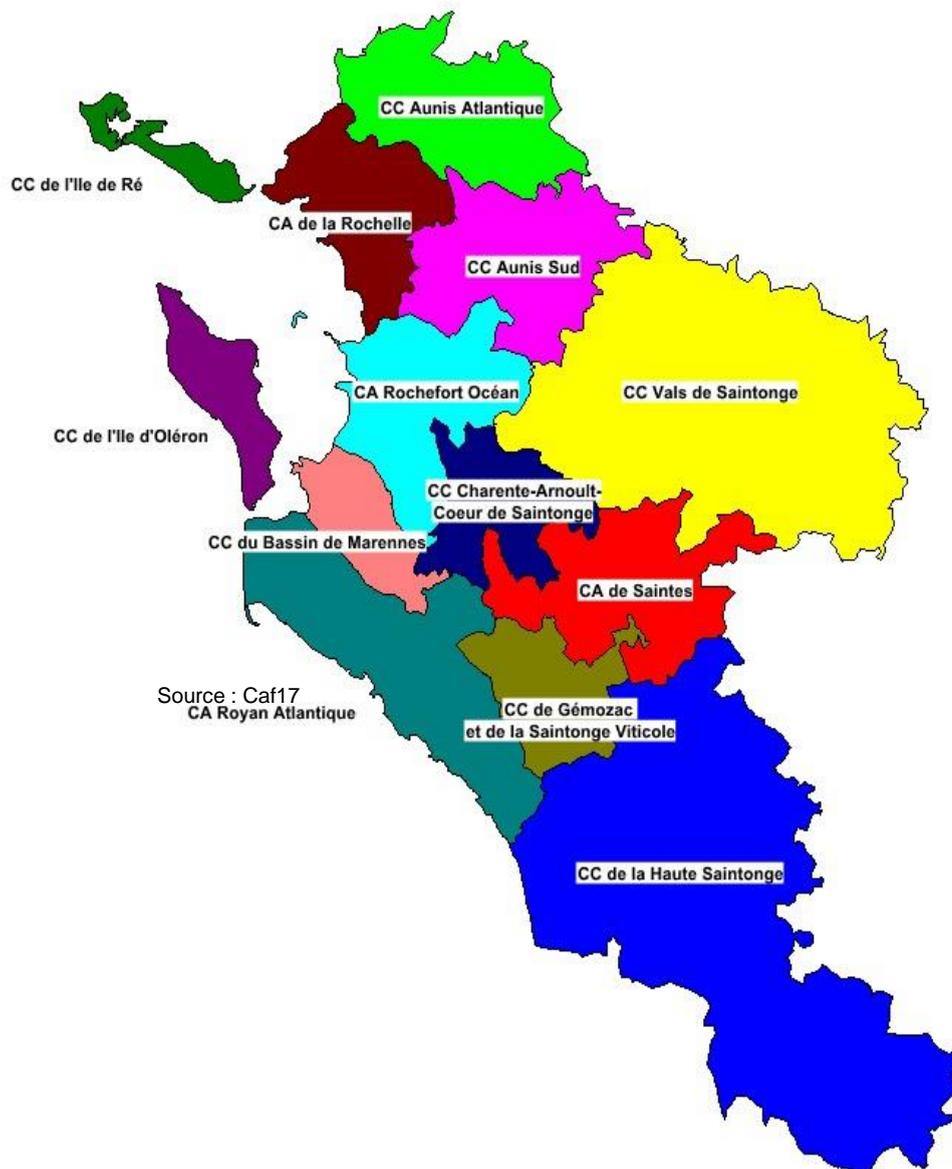
Quatre fleuves, la Seudre, la Charente, la Sèvre niortaise et la Gironde ainsi que de nombreux canaux et rivières irriguent le territoire. Les terres sont partagées entre les anciennes provinces de l'Aunis au nord et de la Saintonge au sud.

La Charente-Maritime est traversée par l'autoroute reliant Paris à Bordeaux. Depuis 1993, le TGV dessert les gares de Surgères et La Rochelle, désormais à 2h30 de Paris. Le département compte deux aéroports, à La Rochelle et Saintes, et dispose de trois ports de commerce.



Administrativement, le département est composé de :

- ✓ 5 arrondissements ;
- ✓ 13 établissements publics de coopération intercommunale :
 - 4 communautés d'agglomération ;
 - 9 communautés de communes regroupant ses 466 communes ;
 - 7 quartiers relèvent des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Le parc de logements de la Charente-Maritime s'élève à **409 655 habitations**.

Il est composé pour 71 % de résidences principales et 22 % de résidences secondaires.

La part de ces dernières, supérieure de près de dix points à celle de la région, découle de la vocation balnéaire du département. Le littoral concentre 83 % des résidences secondaires.

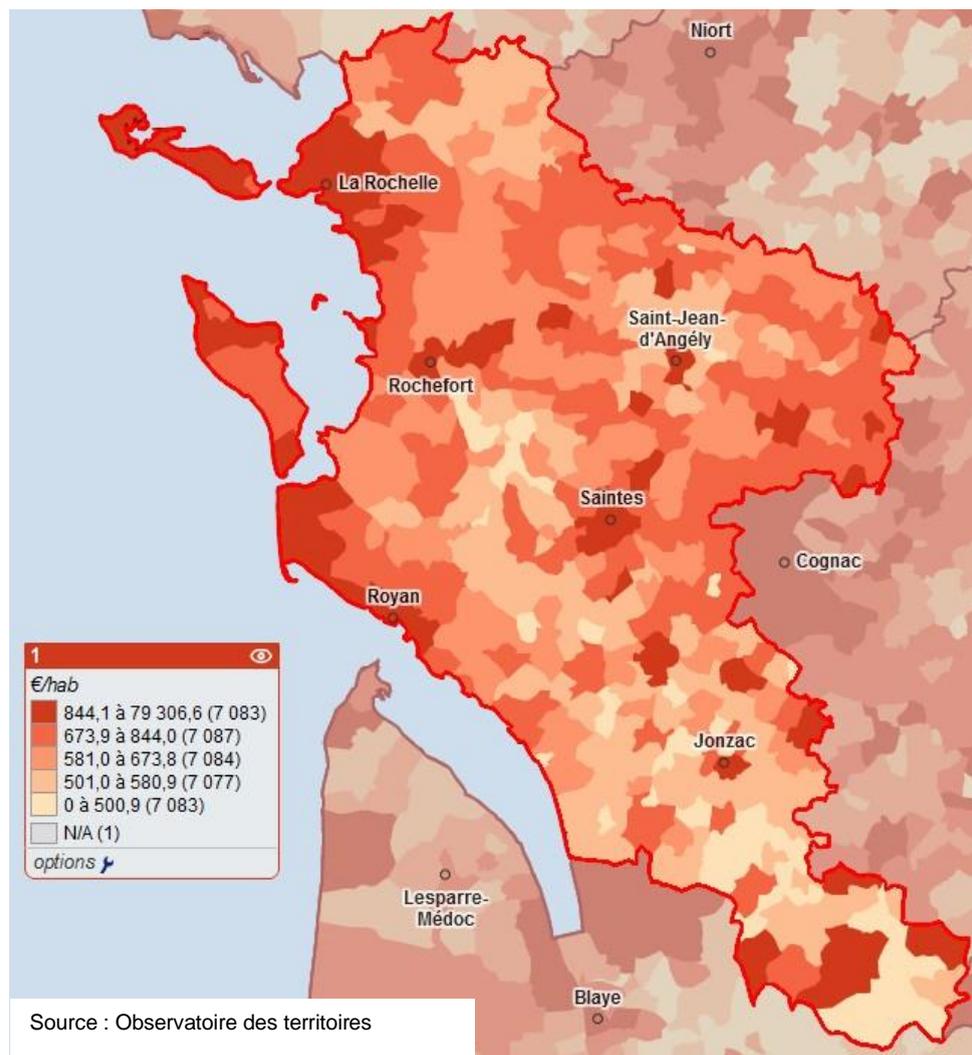
➔ **Au 1er janvier 2019, 9 Epci sur 13 ont pris la compétence facultative liée à l'enfance jeunesse :**

Île de Ré / Île d'Oléron / Aunis Atlantique / Aunis Sud / Vals de Saintonge / Charente Arnoult Cœur de Saintonge / Canton de Gémozac / Bassin de Marennes / Agglomération de Saintes.

Les communautés d'agglomération de Rochefort Océan, Royan Atlantique et la communauté de communes de Haute-Saintonge n'ont pas encore cette compétence qui s'organise au sein de chaque commune au sein du secteur de référence ou s'appuie sur des syndicats intercommunaux spécifiques.

Le potentiel financier, égal au potentiel fiscal auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (Dgf) provenant de l'Etat, est un élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. La cartographie ci-contre permet ainsi de repérer la dispersion observée de l'ensemble des ressources stables des collectivités.

➔ Le potentiel financier est de **543 € par habitant pour la Charente-Maritime.**



✚ Caractéristiques démographiques

Au 1er janvier 2015, la Charente-Maritime compte 639 600 habitants, soit 11 % de la population de la région Nouvelle Aquitaine. La densité est assez élevée comparée aux autres départements de la région : elle est de 92 habitants au km² contre 69 pour la région Nouvelle Aquitaine. Trois habitants sur dix résident dans une commune du littoral.

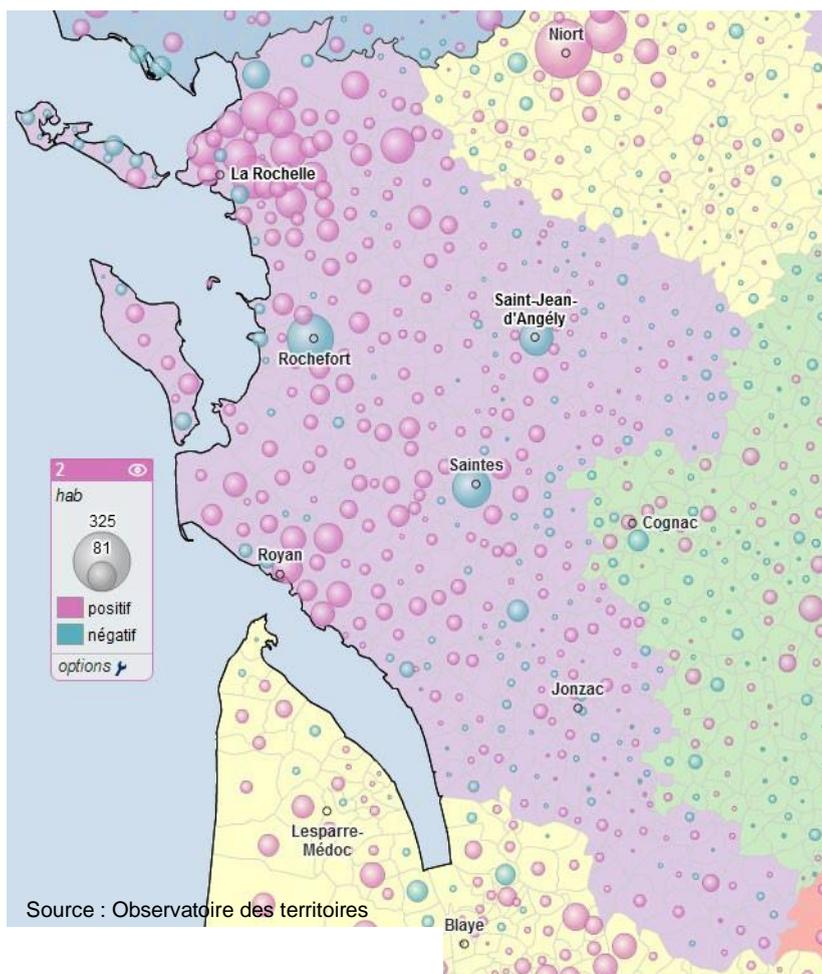
Entre 2008 et 2015, la population a crû chaque année de 0,6 % en moyenne. C'est l'une des croissances les plus fortes, après celles des Landes et de la Gironde. Le solde naturel étant légèrement négatif, la croissance est due exclusivement au solde migratoire qui contribue à la croissance de la population.

C'est ainsi le 3^{ème} département le plus attractif de la région Nouvelle Aquitaine, après les Landes et la Gironde.

Avec un âge moyen de la population de 44,5 ans, la Charente-Maritime est le 4^{ème} département de Nouvelle Aquitaine le plus âgé après la Creuse, la Dordogne et la Corrèze. L'indice de vieillissement de la population, qui rapporte le nombre des plus de 65 ans sur celui des moins de 20 ans, est passé de 108 en 1999 à 113 en 2014 (79,9 en France). Le vieillissement est accentué par les migrations résidentielles. Le département gagne principalement des personnes de 40 à 64 ans et perd des jeunes de 18 à 29 ans.

En Charente-Maritime, 270 300 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 42 % de la population totale.

Sur le territoire, ce taux varie de 30 % à 52 % selon les communautés de communes.

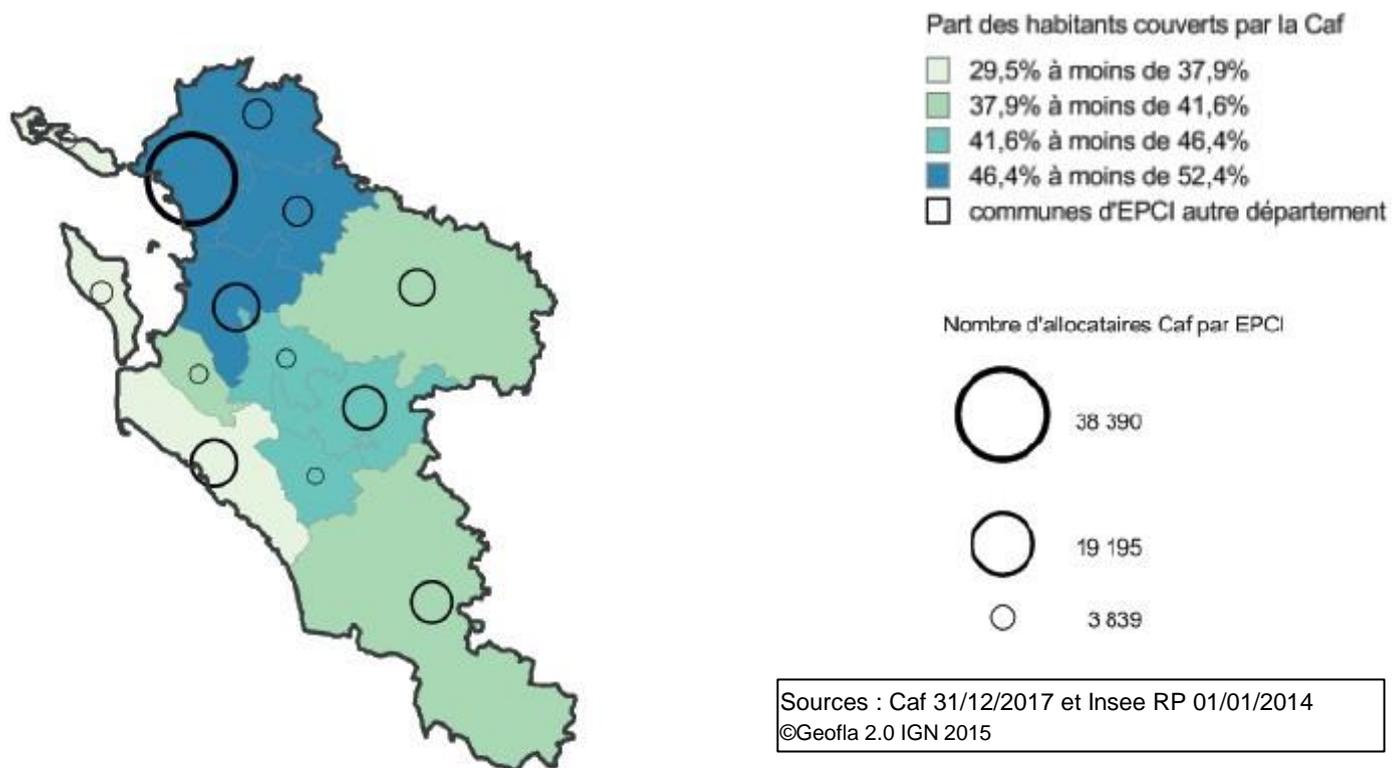


✚ Caractéristiques des allocataires

Parmi les **114 000 allocataires** de la Caf de la Charente-Maritime :

- ✚ 50% perçoivent une aide au logement (50% au niveau national),
- ✚ 44% perçoivent une aide au titre des revenus garantis et compléments (41% au niveau national),
- ✚ 44% perçoivent une prestation d'entretien (46% au niveau national),
- ✚ 13% perçoivent une prestation d'accueil du jeune enfant (16% au niveau national).

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf

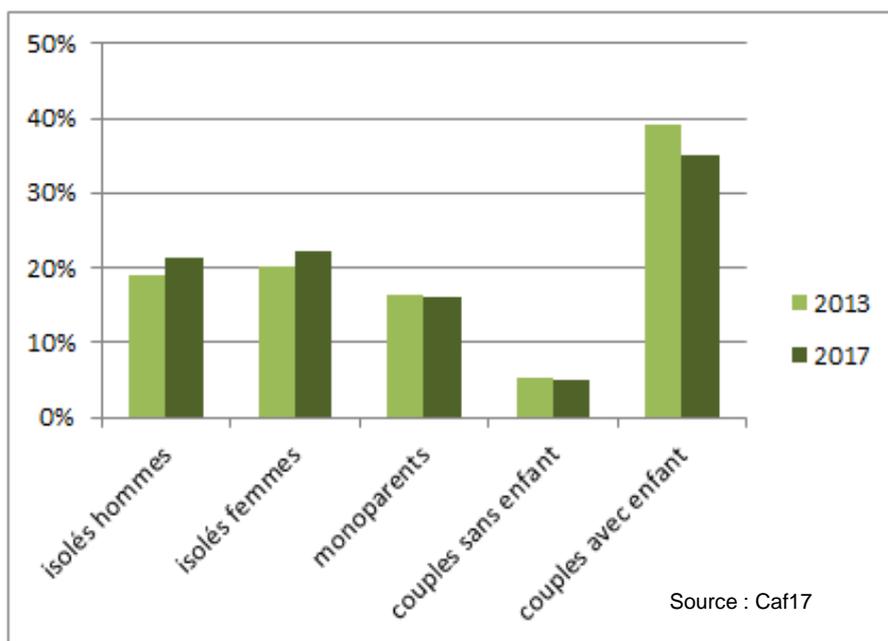
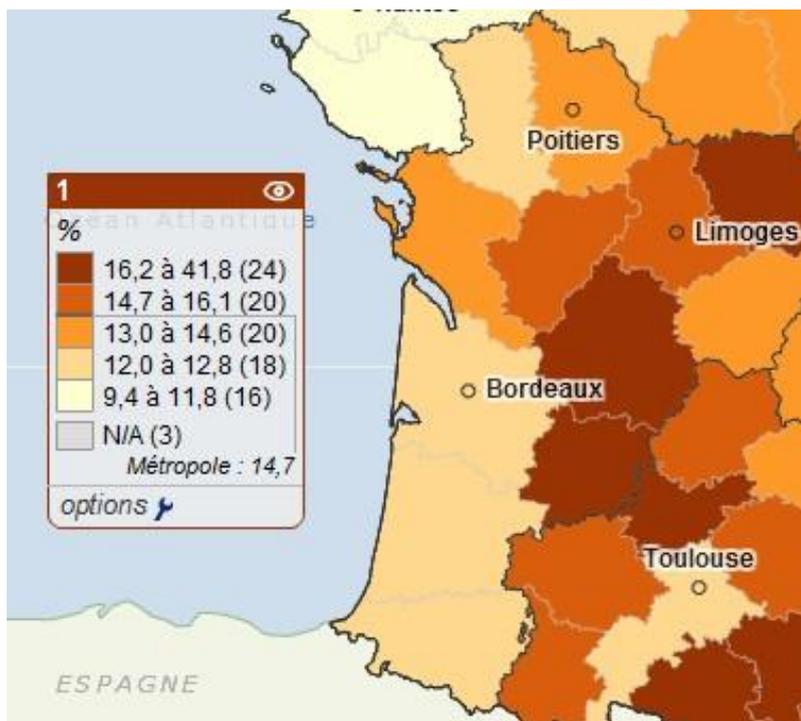


Evolution des structures familiales entre 2013 et 2017 et répartition des prestations versées :

Entre 2013 et 2017, une évolution des structures familiales des allocataires est observée : la part des allocataires isolés s'est renforcée suite à la mise en œuvre de la prime d'activité.

La Charente-Maritime se caractérise d'ailleurs par une proportion d'allocataires isolés supérieure au niveau national (44% contre 41%).

7 000 étudiants bénéficient d'une aide, soit 6% de l'ensemble des allocataires.



Logement et cadre de vie

Au mois de décembre 2017, 57 600 foyers reçoivent une aide au logement de la part de la Caf.

Cela représente une population de 110 000 personnes, soit 17 % de la population totale du département.

La Charente-Maritime se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif privé et en accession qu'au niveau national.

Vulnérabilité : pauvreté, précarité des populations

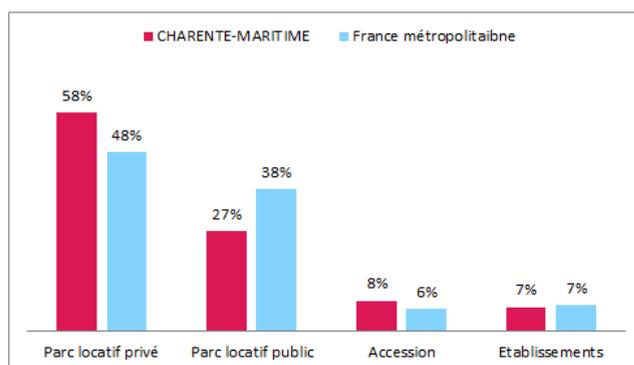
En Charente-Maritime, le taux de pauvreté est de 13,4%.

39 000 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 052 €, ce qui représente 40 % des allocataires du département, valeur identique au niveau national. Dans ces foyers précaires vivent 32 000 enfants.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- ✓ le versement du Revenu de solidarité active (Rsa) à 15 000 foyers sur le territoire charentais-maritime ;
- ✓ 27 700 allocataires bénéficiaires de la prime d'activité, soutenant le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi. Egalement incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 3 650 foyers en 2017 ;
- ✓ 11 300 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah). 61 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité



Taux d'activité féminine

Femmes	Charente Maritime	Nouvelle-Aquitaine	France
15 à 64 ans	70,62%	71,2%	70,3%
Dont 25 à 54 ans	89%	89%	87%

Le taux d'activité des femmes se situe globalement dans la moyenne nationale, avec toutefois, 2 points de plus pour la tranche d'âge 25-54 ans.

L'activité saisonnière en lien avec le tourisme explique en partie ce taux, que l'on retrouve d'ailleurs au niveau régional.

✚ Les équipements d'animation de la vie sociale, quelques repères

(Source : Senacs 2019/Données 2018)

La Charente-Maritime compte au 31 décembre 2018, 41 structures associatives d'animation de la vie sociale, dont :

- 24 centres sociaux,
- 17 espaces de vie sociale (voir listes en annexe),

pour un budget cumulé de 24,9 millions d'euros dont 849 953 € pour les espaces de vie sociale.

Les centres sociaux emploient dans le département 1 029 salariés pour 478 équivalents temps plein (Etp).

Le bénévolat représente 154 000 heures soit l'équivalent de 84.6 Etp.

L'ensemble des 24 centres sociaux développent un projet d'animation collective famille et bénéficient à ce titre de la prestation de service spécifique à la mise en œuvre du projet « famille » grâce à l'emploi d'un professionnel dédié.



Données 2019

Sur les 24 centres sociaux :

- 3 soit 13 % agissent à l'échelle d'un quartier ;
- 8 soit 33 % sur plusieurs quartiers ;
- 2 soit 8 % à l'échelle d'une commune ;
- 11, soit 46 % à l'échelle de territoires intercommunaux.

100% des 7 quartiers « Politique de la Ville » (Qpv) du département sont couverts par un centre social.

63 % des centres sociaux développent leur projet en milieu urbain et 37 % en milieu rural.

Pour les espaces de vie sociale la répartition urbain/rural s'inverse : 75 % en zone rurale et 25 % en zone urbaine.

Sur les 13 Epci du département :

- 3 ne disposent d'aucune structure d'animation vie sociale (Cdc du Bassin de Marennes, Cdc Cœur de Saintonge et Cdc de Gémozac) ;
- 2 Epci ruraux et très étendus (Cdc Vals de Saintonge et Cdc Haute Saintonge) disposent de structures mais les projets d'animation vie sociale développés qui se veulent des projets de proximité ne permettent pas de couvrir l'ensemble du territoire de ces entités.

2. Les éléments saillants de l'évaluation du précédent schéma départemental de l'animation vie sociale 2014 – 2017

L'évolution du partenariat départemental « Animation vie sociale »

A la fin du précédent schéma, la Caf, en tant que pilote du Groupe technique départemental, a exprimé le souhait et la nécessité :

- d'une réflexion commune sur les instances départementale et locales afin de les faire mieux converger dans un contexte en forte évolution ;
- d'une instance départementale plus stratégique, en lien avec les orientations du schéma départemental « animation de la vie sociale », et moins centrée sur le renouvellement des agréments, compétence du Conseil d'administration ;
- d'une représentation plus importante des collectivités territoriales lors des démarches de renouvellements d'agréments des centres sociaux ;
- d'un allègement des modalités de travail liées au renouvellement de l'agrément compte tenu de la contraction des moyens pour tous les acteurs et de la nécessité d'optimiser les temps de réunions.

Ce souhait partagé par l'ensemble des partenaires a permis d'engager une réflexion commune débouchant sur une nouvelle organisation validée fin 2018 (Cf tableau page 22).

Par ailleurs, au niveau de l'Etat, l'animation de la vie sociale est une politique qui contribue activement à la cohésion plus globale en faveur de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

L'Etat soutient l'action des centres sociaux et des espaces de vie sociale dans la contribution qu'ils apportent à la mise en œuvre des politiques publiques en tant que réseaux-relais locaux.

Une instance départementale d'échanges a été à ce titre mise en place par le Préfet.

Cette nouvelle organisation distingue 2 instances :

- 1. un comité technique départemental animation vie sociale** (ex. Gtd) à visée plus stratégique et piloté par la Caf ;
- 2. un comité technique local** (ex. Gtl) axé sur l'accompagnement des évaluations et définition des projets sociaux des centres sociaux et espaces de vie sociale dans une procédure de renouvellement d'agrément renouvelée.

Elle est mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'émergence d'un accompagnement partenarial départemental des espaces de vie sociale

Le précédent schéma avait imaginé la création d'un réseau départemental des espaces de vie sociale. En 2017, la Caf a réalisé une consultation des 17 espaces de vie sociale agréés a permis d'identifier qu'une mise en réseau ne semble pas répondre aux besoins des structures agréées qui sont plus intéressées par des journées d'échanges thématiques (Cf. document de synthèse EVS en annexe).

Le nouveau schéma devra permettre la mise en œuvre de ses journées méthodologiques qui fait l'objet d'une action spécifique de la convention de partenariat et de financement entre la Caf, le Conseil départemental et la Fédération départementale des centres sociaux.

Les changements de l'offre d'animation vie sociale et de la couverture territoriale

Sur la période 2014 – 2017, l'offre d'animation de la vie sociale s'est développée avec la création d'un nouveau centre social à Rochefort (Primevère Lesson) et l'agrément de 7 nouveaux espaces de vie sociale :

- 2 sur l'agglomération de La Rochelle (Atelier des familles et Angoul'Loisirs),
- 1 sur l'île de Ré (Ré clé ré),
- 1 sur la Cdc Aunis Sud (Du bonheur dans les épinards),
- 2 en Vals de Saintonge (L'association Beaufief et le foyer rural de Saint-Savinien)
- 1 sur le Pays Buriaud (Bellerive)

Sur la période du précédent schéma, une réflexion s'est aussi développée sur l'île d'Oléron dans la perspective d'un nouvel espace de vie sociale à Saint-Denis-D'oléron (Foyer rural).

Ce développement a permis d'étendre la couverture territoriale en matière d'animation vie sociale et de prendre notamment en compte des zones rurales totalement dépourvues de projet d'animation vie sociale.

La nouvelle période 2019-2022 devra permettre de maintenir et consolider l'offre globale d'animation vie sociale. Le nouveau schéma devra aussi favoriser l'émergence de nouveaux projets d'animation vie sociale sur des territoires en besoin...

L'évolution progressive des actions assurées par la Caf dans le cadre de projet de développement social local vers l'accompagnement de la démarche d'élaboration et d'animation des conventions territoriales globales (Ctg) progressivement signées avec les 13 établissements publics de coopération intercommunale (Epci)

L'intervention des travailleurs sociaux dans une démarche de développement social local, conventionnée entre la Caf et le Département, a permis sur le précédent schéma l'émergence de projets portés par les habitants sur des territoires plutôt ruraux et sur des problématiques spécifiques liées au cadre de vie ou/et la parentalité (Cf. tableau récapitulatif des actions Dsl développées par la Caf en 2017)

Le déploiement et la généralisation des conventions territoriales globales nécessitent des moyens humains d'accompagnement mobilisés par la Caf au sein de ses équipes territoriales.

Les agents de développement sont particulièrement investis.

Ce nouveau cadre partenarial axé d'abord sur l'accès aux droits et l'offre de services aux familles doit permettre aussi d'appréhender sur les territoires engagés la question de l'animation vie sociale. C'est un enjeu important du nouveau schéma sur la question du portage politique de projet d'animation vie sociale sur les territoires partiellement ou totalement dépourvus.

3. L'élaboration du schéma départemental de l'animation de la vie sociale en Charente Maritime

3.1. Les partenaires mobilisés

L'animation de vie sociale mobilise différentes institutions et la Fédération départementale des centres sociaux. Chacun intervient en cohérence avec les cadres institutionnels et réglementaires qui régissent ses actions.

En outre, une organisation politique et technique structurante fonctionne depuis de nombreuses années de façon à favoriser la concertation entre les politiques publiques portées par les institutions et la mobilisation des 41 structures d'animation de la vie sociale du département. Cette structuration s'est adaptée en 2018 aux évolutions du contexte des politiques publiques et des périmètres et responsables de chaque partenaire.

La Caisse d'Allocations familiales (Caf) :

L'animation de la vie sociale est une composante importante de l'offre globale de services des Caf pour promouvoir l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

L'animation de la vie sociale s'inscrit en complémentarité des offres d'intervention sociale dans les territoires. Les structures de l'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, constituent des outils privilégiés pour faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

Elles poursuivent comme finalités de façon concomitante :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- Le développement des liens sociaux,
- La prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Les champs d'intervention des centres sociaux sont orientés principalement sur des actions en faveur des familles, de l'accès aux droits, de la lutte contre l'isolement, la citoyenneté et l'implication des jeunes.

Si la Cog précédente a été particulièrement marquée par une volonté de maintenir et de développer l'activité des centres sociaux, la période 2018/2022 doit permettre d'engager une plus forte mobilisation de la branche Famille pour favoriser un juste maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs) et le renforcement de la qualité des offres de services et des réponses sociales aux besoins des familles et des jeunes, élaborées dans le cadre du présent schéma.

Le Conseil départemental :

En complémentarité avec les services de proximité à la population que constituent les délégations territoriales du Département (DT), les centres sociaux participent à la mise en œuvre des politiques départementales d'action sociale, d'insertion et de prévention de toutes les formes d'exclusion telles qu'elles sont définies dans le Code de l'Action Sociale et des Familles et les schémas et programmes départementaux.

Le Département de la Charente-Maritime a défini sa politique en matière d'action sociale au travers de différents schémas départementaux :

- Le projet de service départemental d'action sociale qui définit les modalités d'accueil en service social en structurant son offre autour de deux axes : un pôle accueil et un pôle accompagnement ;
- Le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance qui définit pour cinq ans (2018-2022) les objectifs prioritaires de la politique départementale de prévention et de protection de l'enfance ;
- Le schéma départemental de l'autonomie qui établit pour une durée de cinq ans (2018-2022) les orientations qui guideront l'action des principaux partenaires du secteur dans les années à venir ;
- Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (2017-2022) qui organise la coordination des acteurs locaux et départementaux en intégrant la prévention des expulsions et la lutte contre l'habitat indigne ;
- Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics signé entre l'Etat et le Conseil départemental pour la période 2018-2024.

L'Etat :

L'animation de la vie sociale participe pour l'État d'une politique de cohésion plus globale en faveur de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

L'Etat soutient l'action des centres sociaux et des espaces de vie sociale dans la contribution qu'ils apportent à la mise en œuvre des politiques publiques en tant que réseaux-relais locaux. Il reconnaît l'action de ces structures, ainsi que de celle de la Fédération des centres sociaux, comme étant au bénéfice des populations, notamment sur des territoires prioritaires.

Plus particulièrement, l'Etat soutient les actions d'animation de la vie sociale sur les politiques publiques suivantes :

- accès aux droits
- politiques de prévention en faveur des familles et des jeunes
- intégration
- politique de la ville
- soutien à la vie associative et au bénévolat
- soutien aux initiatives citoyennes et d'engagement des populations, notamment des jeunes
- accueils collectifs de mineurs
- défense des droits des femmes

- lutte contre les discriminations
- accès à la culture
- développement des activités sportives

Les centres sociaux sont encouragés à développer un accueil et un accompagnement en direction des familles vulnérables. Une attention particulière est portée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Par ces engagements, l'État tient à ce que les efforts dans ce secteur qui joue un rôle important et reconnu en matière de cohésion sociale et de cohésion des territoires les plus fragiles soient maintenus.

La Mutualité sociale agricole des Charentes :

Les structures d'animation de la vie sociale, et plus particulièrement celles situées sur les territoires ruraux, sont des acteurs incontournables de la Msa pour développer des actions locales répondant aux problématiques sociales et aux besoins des habitants de ces territoires parfois particulièrement isolés.

De telles structures sont pour la MSA de véritables partenaires, relai des actions qu'elle porte. Ainsi, elles agissent en synergie en faveur du soutien aux familles dans leur parcours de vie, de l'accompagnement à l'autonomie et de l'engagement citoyen des jeunes.

Les centres sociaux et les EVS contribuent également au développement des liens sociaux et des solidarités et au développement social des territoires.

Enfin, la prévention des risques liés au vieillissement et les actions favorisant l'accès aux droits et au numérique vont aussi dans le sens des actions portées par la MSA.

Les collectivités locales :

Les communes ou/et les établissements publics de coopération intercommunale (Epci) sont des acteurs majeurs en matière de politiques sociales. En prise directe avec la population de leur territoire elles exercent leur compétence sociale en développant des projets de développement social déclinés à partir d'analyses de besoins sociaux qu'elles diligentent.

Elles peuvent dans ce sens s'appuyer sur les structures locales d'animation de la vie sociale qu'elles soutiennent de manière importante en étant l'un des principaux financeurs.

Le déploiement des conventions territoriales engagé sur la Charente Maritime démontre que les collectivités et les partenaires institutionnels se rejoignent sur les grands enjeux d'une politique d'animation de la vie sociale définie et mise en œuvre à l'échelle des intercommunalités...

La Fédération des centres sociaux :

Les 24 centres sociaux adhèrent à la fédération départementale des centres sociaux et socioculturels. La reconnaissance dont elle dispose au niveau de son réseau la conforte comme un acteur essentiel dans la mise en œuvre de la politique départementale de l'animation de la vie sociale aux côtés des partenaires institutionnels.

5 grandes missions structurent son action :

- **La mission d'animation du réseau** : diffusion d'informations, organisation de rencontres salariés et administrateurs, animation de groupes thématiques, organisation de formation...
- **La mission d'accompagnement des centres sociaux** : appui à l'élaboration des projets sociaux de territoire, accompagnement des centres en difficulté, conseil aux fonctions de gestion
- **La mission de relais et d'accompagnement des politiques publiques** au niveau local : Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, stratégie nationale pour un numérique inclusif, stratégie nationale de soutien à la parentalité, promotion des valeurs de la République et lutte contre la radicalisation...
- **La mission de représentation et de promotion des centres sociaux et socioculturels.**
- **La mission d'observatoire** par la réalisation d'études, de diagnostics, d'analyse budgétaire, ...

La Caf et le Département soutiennent l'action de la fédération sur la base d'une convention pluriannuelle tripartite d'objectifs et de financement.

3.2. L'organisation politique et technique de suivi de l'animation vie sociale

Dans un contexte en forte évolution au niveau des différentes institutions et des collectivités locales, les partenaires mobilisés dans la définition du schéma départemental ont souhaité au préalable faire évoluer les instances de concertation départementale et locale.

La réflexion engagée en 2018 a permis de déboucher sur l'organisation déclinée ci-après et effective à partir de 2019.

La contraction des moyens humains de l'ensemble des acteurs et la nécessité d'optimiser les temps de réunion a suscité une réflexion sur un allègement des modalités de travail liées au renouvellement des agréments des centres sociaux.

Intitulé des instances	Qualité et niveau de l'instance	Objectifs	Pilotage	Contributeurs	Fréquence
Comité technique départemental Animation vie sociale	Stratégique Départemental	<ul style="list-style-type: none"> - <u>définir</u>, mettre en œuvre et évaluer les orientations du schéma départemental de l'animation de la vie sociale ; - <u>veiller</u> à l'articulation des déclinaisons des politiques publiques menées par les différentes institutions partenaires, en lien avec la politique d'animation de la vie sociale sur les territoires ; - <u>partager</u> les points d'actualité nationale et locale des politiques publiques et analyser les liens et impacts sur la politique d'animation de la vie sociale ; - <u>analyser</u> les situations de crise en matière d'animation de la vie sociale afin de construire une réponse concertée des institutions, en lien avec la Fédération départementale des centres sociaux ; - <u>suivre</u> et partager l'observatoire <u>Senacs</u>, en lien avec le Copil régional <u>Senacs</u>. <p><i>En cas de besoin, des groupes de travail ponctuels pourront être mis en place sur des sujets particuliers.</i></p>	Caf	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Ddcs</u> - Conseil départemental, - <u>Msa</u>, - <u>délégués</u> du Préfet en charge de la politique de la Ville) - <u>fédération</u> départementale des centres sociaux 	Biannuelle
Comité technique local	Technique Territorial	<ul style="list-style-type: none"> - <u>accompagner</u> localement l'évaluation, l'actualisation du diagnostic et la définition des ambitions du nouveau projet des centres sociaux et espace de vie sociale en année de renouvellement d'agrément. <p><i>En cas de situation délicate le nécessitant, un comité technique intermédiaire pourra être organisé au cours du 1^{er} semestre.</i></p>	Caf	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Représentants locaux</u> des institutions - la/les <u>collectivité(s)</u>, le <u>centre social</u> - <u>fédération</u> départementale des centres sociaux. 	Annuelle (septembre/octobre)

L'animation de la vie sociale est complémentaire du schéma départemental des services aux familles, des conventions territoriales globales et des différents schémas pilotés par les institutions.

En Charente-Maritime, les partenaires ont fait le choix de maintenir un schéma dédié à l'animation de vie sociale.

4. La co-construction du nouveau schéma départemental

Le nouveau schéma départemental de l'animation vie sociale défini pour la période 2019 – 2022 s'inscrit dans la continuité du premier schéma 2014 – 2017 et du partenariat développé depuis de nombreuses années en Charente-Maritime entre l'Etat, la Caf, la Msa, le Conseil départemental et la fédération des centres sociaux.

Si ce schéma a une dimension départementale, il a semblé important de retourner à la rencontre des acteurs locaux : collectivités territoriales, élus et professionnels d'associations, habitants, ... comme cela avait été réalisé pour le précédent schéma.

En effet, la dimension « animation vie sociale » traverse les réflexions initiées par la Caf dans le cadre des conventions territoriales globales qu'elle déploie en partenariat avec les collectivités locales.

Au-delà des collectivités bénéficiant déjà d'une convention territoriale globale, les membres du comité technique départemental « animation vie sociale » ont souhaité compléter ces visions en allant rencontrer les acteurs locaux de la vie sociale sur 3 territoires aux caractéristiques différentes pour enrichir et coconstruire ce nouveau schéma.

- Un territoire rural > Le canton des trois Monts ;
- Un territoire rurbain > Le canton de Tonnay-Charente ;
- Un site urbain > le quartier de Villeneuve les Salines à La Rochelle.

Ce sont donc les grandes caractéristiques du département, les éléments saillants de l'évaluation du précédent schéma et les problématiques repérées lors des rencontres des acteurs qui ont nourri les échanges et permis de définir les orientations retenues pour ce nouveau schéma.

4.1. Les principales problématiques repérées lors de ces 3 rencontres territoriales avec les acteurs

- La question du portage et du soutien politique de l'animation vie sociale ;
- La question de la concertation et de la coordination des acteurs Avs sur un territoire ;
- La question du vivre ensemble et de la mixité sociale ;
- La question de l'isolement présent sur chaque territoire mais vécu toutefois différemment selon les territoires.

Le portage et de la concertation locale : la question de l'échelon pertinent pour définir et animer un projet d'animation vie sociale se pose.

L'échelon de l'établissement public de coopération intercommunal (Epci) semble pour le groupe un bon périmètre sur des secteurs plus ruraux mais pour des Epci très étendus le projet d'animation vie sociale doit pouvoir se réfléchir sur des espaces plus restreints.

Sur la Haute Saintonge par exemple, 3 espaces pourraient être considérés :

- Pons et ses environs ;
- Jonzac et ses environs ;
- L'espace des trois monts.

Le CTD Avs pourrait impulser des réflexions à l'échelle des Epci.

Des démarches Ctg pourraient être initiées sur des espaces plus restreints. On constate que sur un quartier urbain comme Villeneuve les salines la dimension « quartier » peut être opportune mais la question de la légitimité du pilotage se pose.

Le vivre ensemble et la mixité sociale : les acteurs des 3 territoires évoquent la cohabitation sur chaque territoire de populations différentes qui ont du mal à se rencontrer, à se comprendre.

Les acteurs du canton des 3 Monts évoquent les ruraux et les néo ruraux, sur le canton de Tonnay-Charente on parle des agriculteurs ou ostréiculteurs et les militaires, enfin sur le quartier de Villeneuves c'est la diversité culturelle des populations issues de 25 à 30 nationalités différentes qui est mise en avant.

Afin d'accompagner les structures d'animation vie sociale dans la mise en œuvre de plus de projets favorisant la mixité sociale, le groupe suggère une impulsion départementale par le biais d'actions de sensibilisation sur cette question.

L'isolement : le groupe convient de la nécessité d'encourager et d'outiller les structures Avs pour aller à la rencontre des publics isolés, pour « aller vers » en appréhendant les différents facteurs de l'isolement (Problèmes de mobilité, de motilité, d'accessibilité au numérique...)

Face à ces questions et à l'absence de structures Avs sur certains territoires, la question de la couverture territoriale constitue aussi un enjeu fort dans notre département.

Enfin, l'évolution des liens sociaux (Fragilisation du lien familial, isolement et précarité accrus, individualisation renforcée, numérisation des liens...), et la complexification des relations sociales qui découle de ces bouleversements questionnent aussi la qualification et l'adaptation des acteurs de l'animation vie sociale à ces changements. La formation permanente de ses acteurs et l'échange de pratiques sont des pistes à examiner au regard de ces constats.

4.2. Les orientations stratégiques du nouveau schéma 2019-2022

Les orientations de ce nouveau schéma départemental s'inscrivent à la fois dans la continuité du premier schéma 2015-2018 et tiennent également compte de l'évolution de l'organisation territoriale.

5 orientations stratégiques sont définies pour la période du schéma :

1. Déployer la nouvelle organisation politique et technique de l'animation de la vie sociale
2. Consolider les structures d'animation vie sociale existantes avec un plan d'action en faveur des structures en situation de fragilité (financière, pilotage, gouvernance, ...)
3. Renforcer la place des structures d'Animation vie sociale dans l'accompagnement à l'inclusion numérique et l'accès aux droits
4. Poursuivre le développement des Espaces de vie sociale
5. Veiller à la mise en oeuvre d'une complémentarité et articulation pertinentes entre les centres sociaux et espaces de vie sociale implantés sur un même territoire.

Ces orientations sont déclinées ci-après avec les éléments suivants : objectifs/ actions / indicateurs et calendrier de réalisation.

1^{ère} orientation : Déployer la nouvelle organisation politique et technique de l'animation de la vie sociale			
Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> - Définir, mettre en œuvre et évaluer les orientations du schéma départemental de l'animation de la vie sociale ; - Veiller à l'articulation des déclinaisons des politiques publiques menées par les différentes institutions partenaires, en lien avec la politique d'animation de la vie sociale sur les territoires ; - Partager les points d'actualité nationale et locale des politiques publiques et analyser les liens et impacts sur la politique d'animation de la vie sociale 1; - Analyser les situations de crise en matière d'animation de la vie sociale afin de construire une réponse concertée des institutions, en lien avec la Fédération départementale des centres sociaux ; - Suivre et partager l'observatoire Senacs, en lien avec le Copil régional Senacs 	<ul style="list-style-type: none"> Réunion de la commission technique départementale (CTD) Animation Vie Sociale ; Organisation de groupes de travail thématiques ; 	<ul style="list-style-type: none"> Tenue de l'instance stratégique au moins deux fois par an et comptes rendus. Existence d'un ou plusieurs groupes de travail avec relevés de décision 	<ul style="list-style-type: none"> 2019 / 2020 2021 / 2022
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner localement l'évaluation, l'actualisation du diagnostic et la définition des ambitions du nouveau projet des centres sociaux et espace de vie sociale en année de renouvellement d'agrément. 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement de la démarche d'évaluation et de définition des nouveaux projets Avs par les équipes territoriales Caf en lien avec les partenaires ; Réunions des comités techniques locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Tenue d'un comité technique local par structures Avs en renouvellement d'agrément ; Renouvellements d'agrément 	<ul style="list-style-type: none"> 2019 / 2020 2021 / 2

2^{ème} orientation : Consolider les structures d'Animation vie sociale existantes avec un plan d'action en faveur des structures en situation de fragilité (financière, pilotage, gouvernance, ...)

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
Poursuivre le partenariat Caf-Département-Fédération	Conventionnement pluriannuel entre la Caf, le département et la fédération des centres sociaux	Signature, mise en œuvre et évaluation de la convention partenariale	2019
Renforcer l'articulation de l'accompagnement fédéral des centres sociaux avec les équipes d'intervention sociale Caf	Rencontres régulières entre la fédération et les services de la Caf	Tenue et fréquence de ses rencontres	2019 / 2020 2021 / 2022
- Conforter la sensibilisation des collectivités locales en charge de l'Avs en lien avec les Ctg ou/et les Contrats locaux de santé	Intégration de la question de l'animation vie sociale dans les démarches Ctg ou Cls	Prise en compte de l'animation vie sociale dans les schémas de développement des Ctg ou Cls ;	2019 / 2020 2021 : 2022
Consolider la mission d'animation globale et le pilotage du projet sur la durée d'agrément.	Groupe de travail sur les modalités et les durées de conventionnement de la mission d'animation globale avec l'ensemble des partenaires.	Formalisation de propositions conciliant les aspects réglementaires, les capacités des partenaires et les besoins des structures AVS.	2021

3^{ème} orientation : Renforcer la place des structures d'Animation vie sociale dans l'accompagnement à l'inclusion numérique et l'accès aux droits

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
- Affermir et valoriser le rôle des structures Avs dans le rôle d'information de 1er niveau au public ;	Participation au temps de formation « point numérique »	Nb de structures participantes aux formations	2020
	Développement du partenariat « inclusion numérique » avec les espaces de vie sociale sur les territoires les plus ruraux et dépourvus de lieux relais ;	Nb de nouveaux conventionnements « point numérique »	2021 / 2022

4^{ème} orientation : Poursuivre le développement des Espaces de vie sociale

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
- Mettre en place un appui méthodologique en faveur des Evs	Intégration de l'accompagnement des Evs dans le partenariat développé avec la fédération des centres sociaux	Tenue d'une ou deux journées thématiques annuelles	2020 / 2021 20
- Accompagner des projets d'animation vie sociale sur des secteurs dépourvus	Formalisation des dynamiques Avs engagés vers un agrément Evs L'expertise et l'accompagnement de démarches innovantes de type « Tiers Lieux » développées sur des territoires pouvant déboucher sur un agrément Evs ;	Nouvel agrément Nombre de démarches accompagnées et nombre d'agréments de démarche innovante	2019 / 2020 2021 / 2022

5ème orientation : Veiller à la mise en oeuvre d'une complémentarité et articulation pertinentes entre les centres sociaux et espaces de vie sociale implantés sur un même territoire.

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
<p>Articuler les projets sociaux des structures d'animation vie sociale centre social et espace de vie sociale qui interviennent sur un même territoire</p> <p><i>(Cs Vent des îles / La fraternité – Cs Tasdon Bongraine Les Minimes / Eole – Cs Surgères / Du Bonheur dans les épinards / Papj / Bambins d'Aunis – Cs Royan / Equilibre)</i></p>	<p>Evaluation et definition des projets d'animation vie locale complémentaires pour les structures d'un même territoire</p> <p>Développement d'actions d'intérêt commun pour la population</p>	<p>Présence et implication de chacune des structures dans la demarche d'évaluation et de renouvellement de projet</p> <p>Mise en oeuvre de coopérations effectives entre les structures</p>	<p>Au moment des renouvellements d'agrèments</p> <p>2021 / 2022</p>

4.3. Les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

Après validation du présent schéma par les partenaires et la commission départementale d'animation vie sociale, il revient au comité technique départementale piloté par la Caf de mettre en œuvre le schéma, de suivre annuellement l'avancée du plan d'actions et de procéder en fin de période à son évaluation.

5. La communication du Schéma

Le schéma départemental d'animation de la vie sociale tel qu'élaboré et défini constitue un document de référence et un guide pour le développement de l'animation de la vie sociale dans notre département.

Il est donc important qu'il soit connu de l'ensemble des acteurs œuvrant en faveur de l'animation de la vie sociale.

A l'échelle du département l'ensemble des partenaires signataires de ce schéma vont communiquer sur ce schéma dans leur structure et auprès de leurs réseaux respectifs au-delà de la communication réalisée communément au moment de sa présentation et de sa signature.

A l'échelle des territoires il est aussi important que l'animation vie sociale soit plus lisible, plus valorisée, plus reconnue.

Si le schéma départemental n'a pas vocation à définir les politiques locales en la matière, il doit pouvoir y contribuer dans le cadre du renouvellement des projets sociaux des structures de l'animation vie sociale et plus largement dans le cadre des démarches partenariales engagées localement comme les conventions territoriales globales.

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

L'Etat

L'État dans le département continuera sur la période du Schéma à soutenir activement les centres sociaux et la fédération départementale des centres sociaux dans leurs projets de développement au titre de la structuration et du soutien à la vie associative, ainsi que dans leurs actions départementales et locales relevant de ses politiques prioritaires. Ceci dans des domaines aussi variés que la lutte contre la pauvreté et l'insertion professionnelle, la politique de la Ville, la jeunesse et l'éducation populaire, le développement du sport, l'intégration des étrangers primo-arrivants, ou encore l'accompagnement socio-professionnel des Gens du Voyage. La possibilité d'un conventionnement pluriannuel sera étudiée, notamment en ce qui concerne les projets financés dans le cadre des contrats de ville en cours.

L'Etat participera aux instances du Schéma d'Animation Vie Sociale. Il communiquera largement sur le présent schéma auprès de ses réseaux.

Une fois mise en œuvre la réforme de l'organisation territoriale de l'État (2021), les positionnements de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) au titre du présent schéma seront assurés en continuité par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités (DDETS), et par le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES) de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

La Caisse d'Allocations familiales

En 2018, la Caf a mobilisé **3 494 785 €** en faveur des centres sociaux (Prestations animation globale + animation collective famille + aide complémentaire), des espaces de vie sociale (Prestation animation vie locale) et des fédérations départementales des centres sociaux et foyers ruraux.

Au-delà de l'engagement financier, la Caf mobilise des moyens humains conséquents au service de la politique départementale d'animation vie sociale à travers sa direction, la coordination départementale et ses équipes territoriales.

La Msa

Dans le cadre de son plan d'Action Sanitaire et Sociale 2016- 2020, la Msa a pour ambition de mener une politique volontariste en direction des familles. Cette volonté sera poursuivie au-delà de 2020 en

cohérence avec la COG en cours de négociation avec les pouvoirs publics.

Elle accompagne les familles du régime agricole dans leur parcours de vie, en veillant à l'équilibre de la vie personnelle et professionnelle, à l'épanouissement des enfants et des jeunes, en étant attentifs aux difficultés rencontrées pouvant être renforcées par l'isolement, le manque de moyens financiers, la maladie ou le handicap et le manque de mobilité pour accéder aux différents services.

Le Conseil Départemental

En complémentarité avec les services de proximité à la population que constituent les délégations territoriales du département (DT), le conseil départemental soutient les centres sociaux et la fédération départementale des centres sociaux dans la mise en œuvre des politiques départementales et locales d'action sociale, d'insertion et de prévention de toutes les formes d'exclusions telles que définies dans le code de l'Action sociale et des familles et les schémas et programmes départementaux. En 2018, à ce titre, le Conseil départemental a mobilisé **2 233 235 €**.

La Fédération départementale des centres sociaux

Au travers de son réseau de 24 centres sociaux et socio-culturels et par la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées par l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département, la Fédération départementale, forte de ses 50 ans d'expérience, s'engage à mobiliser son expertise et ses moyens humains pour contribuer au développement de l'animation de la vie sociale sur les territoires de la Charente-Maritime.

Le présent schéma départemental d'animation de la vie sociale a été validé par le Comité technique départemental "animation vie sociale" du 16 octobre 2020.

<p>Monsieur Nicolas Basselier</p>  <p>Préfet de la Charente Maritime</p>	<p>Madame Dominique Rabelle</p>  <p>Vice-Présidente du Conseil départemental de la Charente-Maritime</p>
<p>Monsieur Jean-Jacques Rodrigues</p>  <p>Président du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations familiales de la Charente-Maritime</p>	<p>Madame Gaëlle Gautronneau</p>  <p>Directrice de la Caisse d'Allocations familiales de la Charente-Maritime</p>
<p>Monsieur Patrick Couillaud</p>  <p>Président de la Mutualité sociale agricole des Charentes</p>	<p>Monsieur Edgard Cloërec</p>  <p>Directeur de la Mutualité sociale agricole des Charentes</p>
	<p>Madame Antoinette Lebot et Madame Madeleine Viaud</p>  <p>Co-Présidentes de la Fédération départementale des centres sociaux</p>

Conception, réalisation et impression :
Caisse d'allocations familiales
de la Charente-Maritime
Septembre 2020

